



Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses - EPRD



Public

Directions, Cadres,
Personnel des
services
administratifs et
comptables

Informations pratiques

Lieu : INTRA
Dans vos
établissements

Durée : 3 jours

Référence : 7945

Coût pour les 3 jours :
585 € pour une
inscription individuelle

En INTRA : nous consulter
pour devis

Contact

Sothy COUDEVILLE
scoudeville@irtshdf.fr
Tél. 03 20 62 96 14

Les relations budgétaires entre les Autorités de tarification et les Associations sont depuis 14 ans soumises aux dispositions du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Depuis une dizaine d'années, les services de l'Etat ont annoncé la mise en place progressive d'un nouveau dispositif pour les établissements sociaux et médico-sociaux : L'EPRD. Cette réforme a toutefois chaque année été reportée.

En 2015, deux textes vont officialiser la démarche et générer une succession de décrets, d'arrêtés... desquels ressortira pour les établissements concernés un passage en EPRD :
- Dès 2017 pour les EHPAD
- De manière progressive jusqu'en 2022 pour les autres ESMS concernés.

Objectifs de la formation

Maîtriser le cadre légal de l'EPRD
Comprendre la démarche d'élaboration des EPRD
Passer d'une logique budgétaire (Budgets prévisionnels traditionnels) à une logique financière (impact sur les grands équilibres financiers : fonds de roulement - besoin en fonds de roulement - trésorerie)
Maîtriser les grands équilibres financiers
Maîtriser la nouvelle chronologie budgétaire
Savoir remplir le nouveau cadre de l'EPRD

Contenu

La logique des EPRD
Lien entre CPOM et EPRD
L'inversion de la logique budgétaire : des produits vers les charges
Les grands équilibres financiers : fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie
Chronologie et calendrier budgétaire

Les nouvelles obligations liées à l'EPRD

EPRD soumis ou non à l'équilibre
Approbation de l'EPRD
Relevé infra annuel (RIA)
L'annexe activité
Le compte de résultat prévisionnel principal et annexe
Synthèse des comptes de résultat prévisionnels
Capacité d'autofinancement (CAF)
Tableau de financement prévisionnel
Compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (CRP du PGFP)
Détermination du fonds de roulement (bilan financier)
Ratios d'analyse financière intégrés dans l'EPRD
Le rapport budgétaire et financier /Le rapport financier et d'activité
Le plan pluriannuel de financement (PPF)
L'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD)



Modalités pédagogiques

Apport d'éléments théoriques et pratiques
Réalisation d'un EPRD
Large échange avec les participants
Evaluation par la réalisation d'un questionnaire rempli collectivement

Intervenants

Yves CAMPION
Ex Directeur Général d'Association
Formateur CAFDES
Membre du jury CAFDES EHESP
Consultant-formateur en gestion financière